

## Orange vend ses boutiques et brade ses salarié-es : Un accompagnement HONTEUX!

Sans jamais atteindre le niveau des propositions d'autres négociations locales ou Nationales, la direction propose un accompagnement financier indigne!

L'entreprise est la seule responsable. Elle tente de faire porter le chapeau aux Organisations Syndicales non-signataires, et notamment la CGT alors qu'elle doit assumer la paternité de sa Décision Unilatérale (DU) :

- Cette décision concernera uniquement les fermetures de 2023 laissant planner le doute sur les années à venir...
- Des propositions de poste avant tout sur les unités « recruteuses » tenant à peine compte des projets professionnels, des compétences et des bassins d'emploi et de vie de chacun!
- Aucune indemnité liée à la fermeture !
- Une garantie temporaire PVC de 6 mois si le salarié reste sur un métier éligible à PVC (autre AD, A2G, USC Front)
- ou rachat de 6 mois si le salarié quitte le domaine commercial non éligible à la PVC
- 4 000 euros brut pour une mobilité vers une autre boutique Orange maison mère ou si départ volontaire vers la Générale de téléphone
- La prise en compte des frais réels et induits est partielle et pas automatique

L'accord sur les Principes Fondamentaux que la CGT a négocié et signé en mars 2010 reste plus favorable aux salariés puisqu'il propose une prise en compte financière de tous les frais réels et induits liés à cette mobilité forcée.

<u>Exemple</u>: un salarié effectuant 50 kms/jour supplémentaires dans son nouveau poste doit être indemnisé de plusieurs dizaines de milliers d'euros sans limite de durée!

Une perte de pouvoir d'achat conséquente et inacceptable!

## **ET DEMAIN, A QUI LE TOUR?**

Le maintien des boutiques et leurs emplois passent par la mobilisation de tous !



Aussi nous vous invitons à organiser et participer à toutes actions destinées à exiger la sauvegarde des emplois à Orange le 6 juin !



